

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1976)

Rubrik: Afrique australe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

trois délégués restaient à Luanda. Ils avaient pour objectifs de poursuivre les activités traditionnelles du CICR en faveur des prisonniers de guerre ainsi que des personnes détenues à la suite du récent conflit angolais, tout en assurant la coordination avec les mouvements de libération d'Afrique australe basés à Luanda et auxquels des secours médicaux ont été envoyés.

Le 31 octobre 1976, à la demande du Gouvernement angolais, le CICR fermait sa délégation à Luanda et retirait son dernier délégué, sans avoir pu reprendre ses activités traditionnelles.

Afrique australe

En 1976, le CICR a maintenu un délégué régional à Salisbury (Rhodésie/Zimbabwe), qui s'est également rendu régulièrement en Afrique du Sud.

L'aggravation de la situation en Afrique australe a, en outre, conduit le CICR à ouvrir, en janvier, une délégation régionale à Lusaka (Zambie), couvrant les pays suivants: Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Swaziland et Zambie. Relevons que, durant les premiers mois de l'année, le délégué régional attaché à Lusaka a été principalement occupé par des problèmes découlant des séquelles du conflit en Angola.

Afrique du Sud¹

Assisté de délégués et délégués-médecins venant de Genève, le délégué régional a poursuivi les visites aux prisonniers en Afrique du Sud.

On sait que, dans ce pays, le CICR avait accès auprès des prisonniers politiques *condamnés*. Or, en décembre 1976, pour la première fois, le CICR a reçu l'autorisation de visiter les personnes détenues en vertu du *Internal Security Amendment Act*. Il a également obtenu de doubler, dès 1977, la fréquence de ses visites aux prisonniers condamnés, c'est-à-dire d'effectuer deux séries de visites par an. En revanche, le CICR n'a pas obtenu l'accès auprès des personnes détenues en vertu du *Terrorism Act*, ou d'autres lois sur la sécurité, en dépit de ses démarches répétées à ce sujet.

C'est ainsi que, en 1976, deux séries de visites ont eu lieu en Afrique du Sud. Lors de la première, du 26 avril au 4 mai, les délégués du CICR se sont rendus dans 4 lieux de détention — à Robben Island, Pretoria, Pretoria Central et Kroonstad — où se trouvaient au total 258 *prisonniers politiques condamnés*. Lors de la seconde, du 7 au 13 décembre, ils ont visité 6 lieux de détention — à King William's Town, Grahamstown, Poolsmoor, Victor Verster, Modderbee et Johannesburg — regroupant au

¹ En ce qui concerne les prisonniers de guerre cubains en Afrique du Sud, se référer au chapitre Angola du présent Rapport.

total 125 *personnes détenues en vertu du Internal Security Amendment Act*.

Le CICR a également offert ses services au Gouvernement sud-africain en vue d'une assistance aux nombreuses personnes arrêtées, et en particulier aux enfants, lors des émeutes ayant éclaté à Soweto en juin 1976, ainsi que dans d'autres villes. Le Gouvernement n'a pas donné suite à cette offre de services.

A la suite d'accusations dont il avait été l'objet concernant le traitement des malades mentaux — accusations faisant état, entre autres, de l'internement de détenus politiques dans les asiles psychiatriques — le ministère sud-africain de la Santé a invité le CICR à visiter ces asiles.

Avant d'accepter cette invitation, le CICR a jugé préférable d'entreprendre, dans un premier temps, une mission exploratoire. Cette mission, effectuée par un psychiatre et par le délégué général du CICR pour l'Afrique, avait pour but de recueillir des informations sur le nombre d'hôpitaux psychiatriques, sur la législation en vigueur dans ces institutions gouvernementales ou privées, et, de façon générale, de prendre contact avec le ministère de la Santé, les milieux de la médecine psychiatrique, de même qu'avec toutes les personnes intéressées par les problèmes de la santé mentale. Ces informations devaient permettre au CICR de prendre une décision quant à d'éventuelles visites dans les hôpitaux psychiatriques, décision qui n'avait pas encore été prise à fin 1976.

Rhodésie/Zimbabwe

Visites de lieux de détention. — Dans ce pays, c'est auprès des détenus administratifs, internés sans jugement en vertu des *Emergency Regulations*, que le CICR a accès. Il a néanmoins poursuivi ses démarches en vue de visiter également les détenus sous interrogatoire et les condamnés, afin d'être autorisé à voir toutes les personnes détenues en raison du conflit.

Deux séries de visites ont eu lieu aux détenus en vertu des *Emergency Regulations*, la première, du 13 au 25 mai, et la seconde du 11 au 25 novembre, au cours desquelles les délégués du CICR se sont rendus dans les 9 centres de détention suivants: Chikirubi, Salisbury Remand, Gwelo, Wha Wha, Gatooma, Connemara, Que Que, Buffalo Range, Hokonui Ranch. Lors de la seconde série, le nombre total de détenus s'élevait à 792.

Aussi bien en Afrique du Sud qu'en Rhodésie/Zimbabwe, les délégués du CICR ont pu s'entretenir sans témoin avec les détenus de leur choix. Dans ces deux pays, le CICR a fourni une assistance matérielle aux détenus pour une valeur totale de 35 000 francs suisses.

Application du droit humanitaire. — Le délégué général pour l'Afrique et le délégué régional ont saisi l'occasion de leurs missions en Rhodésie/Zimbabwe pour soulever auprès de leurs interlocuteurs — en particulier les ministres des Affaires étrangères, de l'Intérieur, de la Justice et de la Défense — la question de l'application des Conventions de Genève et des principes du droit humanitaire dans le cadre du conflit rhodésien.



En outre, pendant la Conférence de Genève sur la Rhodésie/ Zimbabwe, en novembre et décembre 1976, le président du CICR a rencontré les chefs des délégations participant à ladite Conférence, ainsi que le président de cette dernière. Il a étudié, avec ses interlocuteurs, les moyens d'augmenter la protection et l'assistance du CICR aux victimes de part et d'autre. Il a également souligné combien était important que les principes humanitaires s'appliquent dans le conflit rhodésien et a souhaité que les différentes parties s'engagent publiquement à respecter ces principes.

Assistance. — Dans les zones touchées par le conflit, le CICR a fourni une assistance matérielle aux populations civiles, regroupées par les autorités de Salisbury dans les « villages protégés »

(achats locaux de secours pour un montant de 65 000 francs en 1976).

A la fin de l'année, le CICR a chargé sa délégation à Salisbury de procéder à une nouvelle évaluation, aussi complète que possible, des problèmes humanitaires et des besoins, notamment dans le domaine médical, des populations civiles victimes des événements.

Mouvements de libération

Les délégués du CICR ont maintenu des contacts avec les représentants des mouvements nationalistes en Afrique australe, en particulier ceux du ZAPU (Zimbabwe African People's

Union), du ZANU (Zimbabwe African National Union), de l'ANC (African National Council) et du SWAPO (South West Africa People's Organisation).

Ces contacts avaient pour but de développer la coopération entre ces mouvements et le CICR dans le domaine de la protection (prisonniers) et de l'assistance, et dans celui de la diffusion du droit humanitaire et des principes de la Croix-Rouge.

Plusieurs lots de médicaments ont été remis aux représentants de ces mouvements en Angola, au Mozambique et en Zambie.

INDOCHINE

L'action de secours menée conjointement par le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge en faveur des victimes du conflit indochinois s'est poursuivie durant toute l'année 1976, au moyen du dispositif mis en place le 1^{er} avril 1975 et appelé « Bureau Indochine » (INDSEC).

Ce bureau assure la coordination et la conduite de l'opération internationale de secours de la Croix-Rouge en faveur de l'ensemble des victimes du conflit indochinois. La valeur totale des secours fournis en 1976 par le canal d'INDSEC s'est élevée à plus de 15 millions de francs suisses, le principal bénéficiaire ayant été le Viet Nam. Le « Bureau Indochine » a régulièrement adressé des rapports intérimaires aux donateurs (Gouvernements, Sociétés nationales et autres organisations), afin de les informer sur l'utilisation de leurs dons et l'évolution des besoins. La situation financière de l'action INDSEC figure avec tableaux IX et X, pp. 66, 67 du présent rapport.

Viet Nam

Délégation de Ho Chi Minh Ville

Durant le premier semestre 1976, la délégation de la Croix-Rouge internationale (CRI) à *Ho Chi Minh Ville*, comprenant quatre délégués du CICR, a déployé diverses activités, en collaboration étroite avec la Croix-Rouge et les autorités de la République du Sud Viet Nam.

Fin juin, un premier désengagement s'est effectué par le départ de deux délégués, cette mesure coïncidant avec la réunification du pays, qui, dès lors, s'est appelé République socialiste du Viet Nam (RSVN).

Dès ce moment-là, la CRI, à la demande des autorités de la RSVN, s'est préparée à replier sa délégation sur Hanoi, capitale du pays réunifié, et où la CRI avait déjà un représentant depuis avril 1975. C'est ainsi que, le 14 septembre 1976, la délégation de la CRI à Ho Chi Minh Ville fermait ses portes.

Secours

A mi-décembre 1975, la Croix-Rouge de la République du Sud Viet Nam avait adressé à la CRI un plan d'assistance pour l'année 1976 qui se décomposait comme suit :

- aide pour le retour des personnes déplacées dans leurs villages ;
- aide aux Vietnamiens de pays limitrophes revenus dans leur pays après la guerre ;
- aide aux personnes réinstallées dans les zones d'économie nouvelle ;
- aide aux orphelins ;
- assistance médicale pour les dispensaires de la Société nationale de la Croix-Rouge ;
- construction de centres médicaux ;
- programme de développement de la Croix-Rouge de la Jeunesse.

Comme secours, on demandait principalement des matières premières pour la fabrication locale de médicaments, ainsi que des produits alimentaires de base, dont certains seraient transformés également par l'industrie locale.

A Ho Chi Minh Ville, un délégué de la CRI, spécialisé dans les secours, est resté en contact régulier avec les dirigeants de la Société nationale, de manière à informer le Bureau Indochine, dans le détail, des besoins spécifiques de cette Société. Au cours des mois, le plan initial d'assistance pour 1976 a ainsi été adapté au gré des priorités.

Parmi les secours fournis en 1976, figuraient notamment des matières premières pour la fabrication de médicaments ainsi que des médicaments spéciaux (valeur totale de près de 5 millions de francs suisses), 500 tonnes de lait, 3 311 tonnes de farine et 1 937 tonnes de riz (dons de la Communauté économique européenne) et 500 tonnes de lait (don de la Croix-Rouge allemande dans la République fédérale d'Allemagne). Tous les envois furent acheminés soit sur Ho Chi Minh Ville, soit sur Danang, par des compagnies maritimes autorisées à effectuer des transports à destination du Viet Nam.

Les délégués de la CRI n'ont eu que rarement l'occasion d'assister aux distributions organisées par la Société nationale, cela pour des raisons invoquées de sécurité.

Action médicale

Le médecin de la délégation d'Ho Chi Minh Ville a visité régulièrement, durant les six premiers mois de l'année, plusieurs orphelinats pour y donner des soins. Au terme de sa mission, en juin 1976, il a remis à la Croix-Rouge de la RSVN et au ministère de la Santé un rapport détaillé, ainsi que des statistiques portant sur toutes les maladies rencontrées à l'orphelinat de Go Vap. La plupart des analyses ayant permis de constituer ces statistiques avaient été effectuées dans le laboratoire installé à la délégation.

Simultanément continuait à fonctionner le dispensaire ouvert au siège de la délégation, le médecin y assurant chaque